

## DÉCISION MUNICIPALE

2024- JOB

Service : Finances – commande publique

Références : LD

**Objet : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – REHABILITATION D'UN DOJO POUR LA VILLE DE COUËRON**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence paru le 25 juin 2024 au Moniteur ;

**Considérant** les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

**Considérant** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 10 octobre 2024 ;

### décide

**Article 1 :** De signer l'acte d'engagement au marché de maîtrise d'œuvre – réhabilitation d'un dojo pour la ville de Couëron avec l'entreprise Mabire-Reich Architectes pour un montant de 106 670€ HT.

**Article 2 :** D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville

**Article 2 :** La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le

Carole Grelaud  
Maire



*23/10/2024*  
*Grelaud*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du *24/10/24* au *24/12/24*

Transmise en Préfecture le : *24/10/2024*